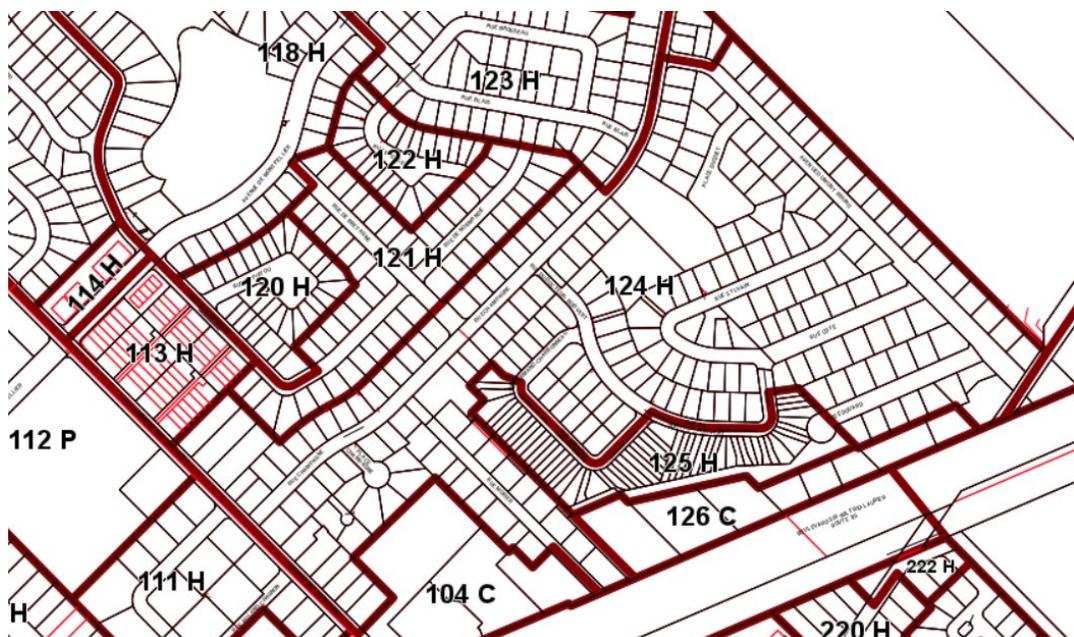




AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation
Projet particulier de construction, de modification ou
d'occupation d'un immeuble - PPCMOI 24-01

Aux personnes intéressées par le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour le projet de développement sur les lots 3 409 967, 3 409 968 et 5 265 870 situé aux 125, 127 et 129, montée des Trinitaires, dans la zone 124-H (ci-après nommé : « **PPCMOI 24-01** ») :

1. Le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024, le PPCMOI 24-01.
2. L'autorisation permet les non-conformités au règlement de zonage n° U-220 ci-dessous :
 - L'autorisation de développer un projet intégré d'habitations contiguës dans la zone 124-H alors que la grille des usages et des normes ne prévoit pas cette structure de bâtiment ;
 - Une marge avant de 6,10 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone ne prévoit pas de marge avant puisque la structure de bâtiment contiguë n'est pas autorisée ;
 - L'utilisation de 4 types de matériaux alors que le règlement prévoit que le nombre maximal de types de revêtements extérieurs de nature et d'aspect différents est fixé à 3 par bâtiment principal ;
 - La surface des murs extérieurs avants et arrières du rez-de-chaussée ne sont pas recouverts d'un matériau de classe A dans une proportion minimale de 75 % comme l'exige le règlement ;
 - Un pourcentage de 42 % de la superficie du terrain aménagé en espace vert alors que le règlement exige un minimum de 50 % pour la classe d'usage unifamiliale (H-1) ;
 - Des écrans ayant une longueur de plus de 3 mètres et composés d'un revêtement d'aluminium Matrik de couleur noire, alors que le règlement prévoit que la longueur maximale est fixée à 3 mètres et que les matériaux autorisés sont le treillis de bois, d'une haie ou d'un muret ornemental.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 23 avril 2024, à 19 h 00**, à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil expliquera le PPCMOI 24-01, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Les dispositions du PPCMOI 24-01 qui sont susceptibles d'approbation référendaire concernent la zone visée 124-H et les zones contiguës mentionnées au plan présenté ci-dessous :



Les zones 101-P, 104-C, 111-H, 112-P, 119-H, 123-H, 151-C et 502-A n'étant pas entièrement exposées au plan ci-haut, elles sont décrites ci-dessous :

ZONE	DESCRIPTION
101-P	Comprend la voie ferrée et l'emprise du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier vis-à-vis les numéros civiques de 157 à 345 de ce dernier.
104-C	Comprend les propriétés situées sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et localisées entre la rue Morier et la rue Jean-Charles-Michaud.
111-H	Comprend les propriétés portant un numéro civique compris entre le 103 et le 139, ainsi que les numéros pairs de 142 à 154 de la rue Lafrance Ouest.
112-P	Comprend les propriétés ayant les numéros civiques 103 et 105 de l'avenue de Montpellier ainsi que les propriétés ayant les numéros civiques 126 et 132 de la montée des Trinitaires.
119-H	Comprend les propriétés des rues des Prés, Dufresne, Borduas et des Champs; les propriétés portant les numéros civiques de 100 à 130, un numéro impair de 131 à 149 de la rue de la Montagne ; les propriétés portant les numéros civiques 4, 6 et 8 de la rue Champagne; les propriétés portant les numéros civiques 47 et 49 de l'avenue du Mont-Bruno.
123-H	Comprend les propriétés de la rue Blais; les propriétés portant les numéros civiques de 3 à 37 de la rue Brosseau; les propriétés portant les numéros civiques de 9 à 18 de l'avenue Montpellier; les propriétés portant les numéros civiques impairs de 3 à 23 de la rue Champagne.
151-C	Comprend les propriétés portant les numéros civiques impairs de 125 à 143 du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
502-A	Comprend la zone agricole localisée au nord du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier. Comprend les propriétés du 6 et 8 Beauchesne, les propriétés portant les numéros civiques de 1 à 70 rue Principale, les numéros civiques impairs de 75 à 91 rue Principale, le 25 rang des Trente, les propriétés portant les numéros civiques de 4 à 94 et le 110, rang des Vingt.

5. Le PPCMOI-24-01 peut être consulté au bureau des Services juridiques et du greffe durant les heures normales de bureau.

Saint-Basile-le-Grand, le 12 avril 2024


Me Veronika Kiryanova, avocate et greffière adjointe
Services juridiques et du greffe

PUBLICATION : Le 12 avril 2024 / Babillard de l'Hôtel de Ville et sur le site Web de la Ville.